



REGLEMENT INTERIEUR

À respecter pour le bien-être et la sécurité de tous version de 05/2023

✓ Principales consignes de sécurité :

Il est interdit de fumer sur l'ensemble de l'enceinte de l'établissement autant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.

Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo etc..) n'encombre les allées empruntées par les chevaux.

Il est interdit de courir et crier, de faire du vélo ou de courir à l'intérieur et aux abords d'un cours.

Les chiens doivent être tenus obligatoirement en laisse.

Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures.

Les cavaliers sont responsables de leurs affaires. L'établissement équestre n'a aucune obligation de surveillance des affaires personnelles de ses clients. En cas de vol ou de dégradation de matériel, l'établissement équestre est déchargé de toute responsabilité

✓ Horaires du bureau

Pendant les périodes scolaires

Lundi / Jeudi /	-	-
Mardi / Vendredi	-	17h – 19h
Mercredi / Samedi	10h – 12h	14h – 18h

Nous vous rappelons que le numéro de téléphone des monitrices ou moniteurs ne doit pas être utilisé.

Pour nous joindre :

Téléphone : 09.75.98.44.58

Mail : laponeyterie@outlook.fr

✓ Panneaux d'affichage :

Ils se trouvent à l'accueil, et aux entrées du Poney Club. Ils donnent des informations générales sur le club ainsi que sur les événements ponctuels. **Pensez à les consulter régulièrement !**

✓ Cours

Le cavalier doit prévoir d'arriver 30 minutes avant le début du cours pour assurer les soins et s'occuper de sa monture et la préparer : « gérer son poney ou cheval avant et après le cours fait partie intégrante de l'équitation ».

Il doit également prévoir 15 minutes après le cours pour assurer les soins, ranger le matériel et remettre sa monture au box ou au pré en s'organisant en binôme.

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant leur heure de cours et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après le cours.

Les cours chevaux sont assurés avec des chevaux et grands poneys.

✓ Animations - stages - compétitions :

Les inscriptions aux animations et aux compétitions sont fermes. Elles ne donnent lieu à aucun remboursement et ne peuvent être reportées.

Les animations, stages et compétitions doivent être réglés à l'inscription. La réservation ne sera effective qu'après le règlement effectué.

Tout stage ou activité non annulé une semaine avant le stage est dû.

Tout stage entamé est dû.

✓ Location pour balades en main poneys

La personne qui loue un poney pour une balade en main est responsable de l'animal ainsi que de son matériel.

✓ Tenue du cavalier

Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté et attaché afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme EN 1384 ou "CE certifié à dire d'experts". Toute personne qui ne la porte pas se verra adresser un avertissement et une exclusion en cas de récidive.

La tenue du cavalier doit être correcte. Le port de bottes ou de boots & mini-chaps est obligatoire.

✓ Matériel

Par mesure d'hygiène les cavaliers doivent se munir d'un casque personnel pour les cours d'équitation.

Le port d'un gilet de protection niveau 3 ou niveau 2 avec air bag est recommandé et est obligatoire pour le cross, le TREC, le complet.

✓ Accès aux différentes structures

Laisser les lieux propres, (des poubelles et brouettes sont mises à votre disposition pour que vous puissiez ramasser les crottins et diverses salissures), éteindre les lumières après utilisation des locaux et refermer les portes et portails des structures, après utilisation.

Durant l'utilisation les structures doivent être fermées

Manèges, carrières et PTV

Il est impératif de respecter les règles de sécurité (bombes, etc...).

Les manèges sont réservés au club durant les heures de cours.

Toute personne désirant rentrer dans une installation déjà occupée doit en demander l'autorisation à la personne l'utilisant.

La discrétion du public est recommandée afin de ne pas gêner les élèves. Ne pas monter sur les barrières ou le portail des installations pour la sécurité de tous.

Signaler aux responsables de l'établissement ou au secrétariat tous dégâts constatés au cours de l'utilisation des structures.

Pour le bon fonctionnement, il est nécessaire que les installations soient laissées telles que vous les avez trouvées (ramasser les crottins pour conserver la qualité des sols et ne pas toucher aux obstacles)

Rond de longe : Lieu privilégié pour la longe, elle peut

exceptionnellement être faite dans la petite carrière ou le petit manège. Il est interdit de longer dans le grand manège et la grande carrière ainsi que d'être à cheval dans le rond de longe ou dans les écuries.

Ecuries

Attacher les chevaux aux endroits prévus à cet effet (barres, anneaux).

Bien fermer l'eau de la douche après emploi et laisser l'emplacement propre (sans salissures ni crottins...).

Selleries club et propriétaires

Il est demandé aux cavaliers de veiller au bon état du matériel et de laisser le harnachement mis à leur disposition, propre et en bon état.

Le matériel du club cassé par le cavalier (lors d'une mauvaise utilisation) sera à sa charge.

Les selleries devront être tenues rangées, propres et fermées.

Club House est mis à disposition de tous pour patienter, goûter il doit être laissé propre et rangé.

✓ Stockage fourrage, Graineterie et Pharmacie

Accès strictement interdits à l'exception du personnel autorisé.

✓ Complément Fonctionnement propriétaires

Toutes les personnes mineures désirant partir en extérieur devront être accompagnées et avoir signalées leur itinéraire à un responsable du club. Les activités de cross, obstacles et PTV non encadrés sont interdites pour tous.

Chaque cavalier doit respecter les cultures, vignes et passants afin de pérenniser l'accès aux chemins. Il ne doit pas cueillir de fruits ni de traverser des champs.

Le matériel doit être rangés pendant les cours et les chevaux ne doivent pas stationner au point d'attache et sans surveillance à l'exception des temps de préparation et des soins.

Chaque propriétaire doit avoir une pharmacie pour faire les premiers soins.